

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 12 janvier 2022

Le Conseil communal a donné son accord pour la mise à l'enquête publique, lançant la procédure d'homologation, pour l'introduction de la zone 30 km/h pour le quartier de Zambotte/Granois.

Le Conseil communal a donné son accord pour que la Commune de Savièse participe au projet d'itinéraire régional de eVTT.

Le Conseil communal a adjugé les travaux de réfection des sols des salles de classe du bâtiment du cycle d'orientation à l'entreprise Reynard Sols & Décorations.

Le Conseil communal a donné son accord pour organiser sur la place de la Maison de Commune le Marché de Noël 2022, qui se déroulera le 26 novembre prochain, soit le dernier samedi de novembre.

Le Conseil communal a donné son accord pour soutenir financièrement le partenariat - Anzère Crans-Montana Ski Team (ACM) & le Centre Régional de Performance (CRP-Ski Valais) jusqu'au terme de la législature en cours, 2021-2024.

Le Conseil communal a décidé l'achat de matériel (tente, bancs, vaisselle réutilisable) qui sera mis gratuitement à la disposition des sociétés locales et autres personnes qui organiseront des manifestations dans le cadre du vivre ensemble (fête des voisins, vie de quartier, fenêtres de l'aveil, etc.).

Le Conseil communal a adjugé le mandat pour l'audit de mise en conformité du bâtiment Moréchon 2, en matière de sécurité incendie à HPrévention.

Le Conseil communal a validé les adjudications proposées par la Commune de Conthey pour les travaux d'aménagement et de revitalisation de la Morge en plaine, visant à la sécurisation du cours d'eau par la réalisation d'une rampe en bloc de Vens et la réfection du Bisse de Châtroz. En parallèle de ces travaux, le carrefour de Pont-de-la-Morge sera également réaménagé par le SDM.

Le Conseil communal a adjugé à l'entreprise DPE électrotechnique la fourniture et l'intégration dans la télégestion communale de vannes de régulation pour remplacer les vannes à flotteur existantes des réservoirs de St-Germain et de Granois.

Le Conseil communal a adjugé à la maison Inoxsa sàrl la fourniture de 3 moloks de 5 m3 et 6 parements.